Date :
Code du Candidat : …… (à ne pas compléter)
Sexe :
……

TEST ECRIT AU POSTE D'OFFICIER DE PROTECTION DE L'ENFANT

Vous avez 6 questions, cotées de manière différente pour un total de 20 points.
Vous avez 2h00 pour répondre aux questions.
Bonne chance.

1. Dans le processus DDR, a quoi consistent les principes ci-dessous :
a) inconditionnalité,
b) désertion,
c) justice civile : **3 points.**

Eléments de réponse

a) **inconditionnalité** : ce principe veut tout simplement relever qu'il ne peut être exposé aucune condition à la libération et l'accueil des enfants. Aussi, faudra-t-il préciser qu'aucune ne récompense, compensation, subside ne peut être évoqué pour obtenir la libération de l'enfant
b) **désertion** : les enfants ne peuvent en aucune situation, être considérés comme « déserteur » en sortant d'une force ou groupe armé
c) **justice civile** : les enfants détenus pour délits ou crimes commis pendant leur séjour au sein des forces armées ne doivent pas être justiciables devant les juridictions militaires. Toute responsabilité, doit en principe incomber à leurs chefs qui les ont utilisés.

2. En tant qu'Officier chargé de protection de l'enfance, vous êtes désigné par votre superviseur pour être en charge de suivi des activités dans les localités de Kalembe et Kashuga. Conscient des risques de protection auxquels font face les enfants de ces deux localités, le programme protection de l'enfant de IRC voudrait mettre en place des mécanismes communautaires de protection en vue de réduire le recrutement/re recrutement des enfants par les groupes armés.
Selon vous, comment et avec qui ceci pourrait être réalisé ? **5 points**

Eléments de réponse

Les mécanismes communautaires de protection devraient être mis en place sur la base d'une stratégie impliquant les acteurs clés de la communauté, notamment les

leaders communautaires, les chefs locaux ainsi que les organisations de la société civile. La communauté est mise en avant plan pour pouvoir réussir cette stratégie tout en envisageant les structures suivantes par localité couverte par le projet :

- Un plan communautaire de protection composé des représentants des couches sociales formés sur les thématiques importantes de protection de l'enfant
- Mise en œuvre des projets de développement communautaire pilotés par les organisations de la société civile pour l'encadrement des jeunes et adolescents.
- Des structures d'encadrement des enfants, notamment les clubs d'enfants formés pour la défense de leurs droits
- Renforcement/mise en place et formation des Réseaux communautaires de protection de l'enfant (RECOPE)

3. Dans le cadre de son projet DDR enfant, IRC voudrait appuyer les organisations de la société civile (OSC) au niveau locale pour la mise en œuvre des microprojets de développement communautaire (PDC) en vue d'assurer une meilleure réintégration des ESFGA au sein de leurs communautés. Vous êtes désigné par votre hiérarchie pour assurer l'accompagnement de ces OSC dans la mise en œuvre des PDC.
Expliquez comment vous allez assurer cet accompagnement pour une meilleure gestion des fonds qui seront mis à disposition des OSC. **5 points**

Eléments de réponse

Le candidat explique comment il pense assurer cet accompagnement et devrait s'appesantir sur les éléments clés suivants :

- Suivre régulièrement la mise en œuvre des PDC (ex. présence sur le lieu de mise en œuvre, etc.)
- Visite régulière auprès des OSC
- Suivre comment les dépenses sont allouées
- Se rassurer que les fonds bénéficient effectivement aux « bénéficiaires »
- Fournir un appui technique lorsqu'il le faut
- Identifier les domaines sur lesquels on devrait assurer le renforcement des capacités des OSC
- Les cas de fraude sont documentés et référés à la hiérarchie

4. Donnez cinq signes/indicateurs qui vous permettront de considérer qu'un processus de réinsertion communautaire d'un EAFGA bénéficiaire de votre projet a réussi. **2 points.**

Eléments de réponse

- L'enfant participe à la vie communautaire, pas de discrimination ;
- L'enfant est stable dans sa famille ;
- L'enfant est en interaction avec ses pairs dans la communauté ;
- L'enfant a repris ses activités initialement entreprises par lui (par exemple les études)
- Pas de ré-recrutement dans les forces ou groupes armés avant l'âge requis.

5. Quelles sont les stratégies à développer visant à promouvoir la protection des enfants contre les violences au sein des communautés. **3 points**.

Eléments de réponse

Les stratégies visant à promouvoir la protection des violences envers les enfants au sein de la communauté se résument en ces 3 éléments :

- Comprendre la perception de la violence par la communauté et aligner les stratégies de sensibilisation de la communauté en conséquence
- Mettre en place ou renforcer les structures communautaires de la protection de l'enfance (réseaux communautaires, club d'enfant …) ;
- Dénoncer les abus (les violaces) dont sont victimes les enfants au sein de la communauté ;
- Sensibiliser les communautés sur les services existants en mesure d'apporter des soins aux victimes des violences et la manière d'y accéder ;
- Ensemble avec la communauté, mettre en place un bon système de référencement des victimes violences des viols et autres violences sur les enfants ;
- Sanctionner les abuseurs ou les violeurs des droits des enfants

6. En votre qualité d'Officier de protection de l'enfant au sein d'un projet « DDR Enfant » en quoi votre action contribuera à améliorer la protection des enfants affectés par les conflits armés dans la chefferie de Bashali? **2 points**

Eléments de réponse

Aucune réponse tranchée, mais le candidat devrait ressortir les éléments clés suivants dans sa réponse :

- stratégie à mettre en œuvre pour assurer la sortie des enfants des groupes armés (ex. sensibilisation radiodiffusées, plaidoyer, etc.)
- mis en place/renforcement des mécanismes communautaires de protection pour réduire le recrutement/re recrutement des enfants par les GA
- penser à une stratégie de réintégration communautaire durable
- penser à des projets d'encadrement des enfants et autres adolescents